

Section 1 - Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Bisulfite de sodium

Formule chimique : NaHSO₃

Numero CAS : 007631-90-5

Autres désignations : Solution de bisulfite de sodium, solution de sulfite d'hydrogène et de sodium.

Usage général : Conservateur alimentaire et pharmaceutique, agent de déchloration des eaux usées, réactif de laboratoire, agent réducteur, complément alimentaire et conservateur de couleur.

Fabricant : INEOS Calabrian Corporation
375 Hallnor RD
Porcupine, ON P0N 1C0

Téléphone : 1-705-235-3134

Fax : 1-409-727-5803

Personne à contacter en cas d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

Section 2 - Identification des dangers

Aperçu des urgences

Organes cibles : Système respiratoire, yeux, peau

Classification SGH : Toxicité aiguë, orale (catégorie 4)
Toxicité aiguë, cutanée (catégorie 5)
Irritant grave pour les yeux (catégorie 2A)

Éléments d'étiquetage SGH : Mot de signal - Avertissement

Pictogramme



Corrosif Irritant

Mentions de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion
H313 - Peut être nocif pour la peau
H319 - Provoque une grave irritation des yeux

De précaution P280 - Porter un équipement de protection pour les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires

Déclarations : P305, P351 et P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si présentes et continuer à rincer.

Autres dangers : Le contact avec les acides libère du gaz sulfureux toxique.

Classification HMIS : Danger pour la santé 2
Inflammabilité 0

Cote NFPA : Physique 0
Danger pour la 2
Feu 0
Réactivité 0

Santé potentielle Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires

Effets : Œil : Irritant

Peau : Irritant

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion

Condition médicale aggravée : Capable de provoquer un bronchospasme chez Individus sensibles au sulfite avec l'asthme.

Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients

Composition	Numero CAS	% Wt
Eau	-	50 – 70
Bisulfite de sodium	007631-90-5	30 – 50
Sulfite de sodium	007757-83-7	<1,0
Sulfate de sodium	007757-82-6	<3,5

Section 4 - Mesures de premiers soins

Route d'exposition Symptôme Traitement

Route d'exposition	Symptôme	Traitement
Inhalation :	Maux de gorge, essoufflement, toux et congestion.	Retirer de l'exposition à l'air frais. Consulter un médecin dans les cas graves ou si le rétablissement n'est pas rapide.
Lentilles de	Irritation aux yeux et aux membranes.	Irriguer avec de l'eau jusqu'à preuve de restes chimiques. Obtenir médical attention.
Contact avec la	Irritation, démangeaisons,	Laver avec du savon et tremper avec de Retirer les vêtements contaminés Et laver avant réutilisation.
Ingestion :	Irritation aux membranes	Donner de grandes quantités d'eau ou de immédiatement. Obtenir des soins

Consulter un médecin approprié et fournir cette FDS au médecin traitant
Note au médecin : L'exposition peut aggraver l'asthme aigu ou chronique, l'emphysème et la bronchite.

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Point de rupture : Non combustible.
Méthode de point d'éclair : N'est pas applicable.
Taux de combustion : N'est pas applicable.
La température d'auto-inflammation : N'est pas applicable.
LEL : N'est pas applicable.
UEL : N'est pas applicable.

Classification d'inflammabilité Ininflammable

Moyens d'extinction : Utiliser un agent extincteur approprié aux conditions d'incendie environnantes.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Aucune indication

Produit de combustion dangereux : Peut libérer des gaz dangereux.

Instructions de lutte contre l'incendie Ne pas laisser s'écouler les méthodes de lutte contre les incendies dans les égouts Cours d'eau.

Cours d'eau.

Équipement de pompier : Parce que le feu peut produire des produits de décomposition thermique toxiques, Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) muni d'un masque complet fonctionnant en mode pression ou pression positive.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédures de déversement / fuite : Porter un équipement de protection individuelle approprié - Voir la section 8.

Petits déversements / fuites : Les déversements peuvent être neutralisés avec un matériau alcalin tel que le caustique un soda. Les fuites peuvent être localisées en pulvérisant la zone avec une solution d'hydroxyde d'ammonium qui forme une fumée blanche en présence de dioxyde de soufre.

Grands déversements / fuites : Les grands déversements doivent être manipulés selon un plan prédéterminé.

Endiguement : En cas de déversements importants, endiguer loin devant les eaux de ruissellement contaminées pour une élimination ultérieure.

Section 7 - Manutention et entreposage

Précautions d'emploi : Évitez le contact avec le produit. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs.

Exigences de stockage : Entreposer dans des endroits éloignés de la chaleur et de l'humidité *physique* dommage. Séparer des acides et des oxydants.

Section 8 - Contrôles de l'exposition / Protection personnelle

Composant : Bisulfite de sodium **Numero CAS** : 007631-90-5

ACGIH (TLV) TWA : 5 mg / m³

OSHA (PEL) TWA : 5 mg / m³

NIOSH (REL) TWA : 5 mg / m³

Je DLH - Aucun établi

IDLH - Je très dangereux pour la vie ou la santé

PEL - Limite d'exposition permise

REL - Limite d'exposition

recommandée **TLV** - Valeur limite de seuil

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

TWA - Moyenne pondérée dans le temps basée sur des jours d'exposition de 8 heures et une semaine de 40 heures.

Ventilation : Fournir des systèmes de ventilation par aspiration généraux ou locaux pour maintenir Concentrations inférieures aux limites de l'OSHA (section 2). La ventilation aspirante locale est préférée car elle empêche la contamination Dispersion dans la zone de travail en le contrôlant à la source.

Protection respiratoire : Suivez les règlements de l'OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1910.134) et, si porter un respirateur homologué MSHA / NIOSH. Choisir un respirateur en fonction de son aptitude à assurer une protection adéquate des travailleurs pour des conditions de travail données, le niveau de contamination par l'air et la présence d'oxygène en quantité suffisante. Pour les opérations d'urgence ou non courantes (nettoyage des déversements, des cuves de réacteurs ou des réservoirs de stockage), porter un appareil respiratoire autonome.

Attention! Air- Les respirateurs purificateurs ne protègent pas les travailleurs dans les atmosphères pauvres en oxygène.

Vêtements de protection / équipement : Porter des gants de protection, des bottes et des vêtements si nécessaire

Contact excessif avec la peau. Portez des lunettes de protection ou des lunettes de protection, conformément aux réglementations sur la protection oculaire et faciale de l'OSHA (29 CFR 1910.133).

Stations de sécurité : Faire des douches oculaires d'urgence, des douches et des installations de lavage Disponible dans la zone de travail.

Équipement contaminé : Retirer ce produit de l'équipement de protection individuelle au besoin.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
Pratiquez une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce matériel, en particulier avant la consommation d'aliments ou de boissons.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide	Solubilité dans	N / A
Apparence :	Jaune	Ot sa solubilité :	N / A
Seuil d'odeur	Odeur de O2 piquante	Point d'ébullition :	205 oF
La pression de vapeur :	N / A	Point de	26 oF
La densité de vapeur (Air	N / A	Moi Point de	
Formule de poid :	104	Taux	Normal.
Densité :	N / A	pH :	2.9 – 4.9
Gravité spécifique (H2O	1.3 - 1.4	% Volatile :	N / A

Section 10 - Stabilité et réactivité

La stabilité : Stable dans des conditions normales.

Polymérisation : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Incompatibilités chimiques : Les solutions de bisulfite de sodium peuvent libérer des vapeurs toxiques et dangereuses d'oxydes de soufre, y compris du dioxyde de soufre. L'empoisonnement aigu à partir du dioxyde de soufre est rare parce que le gaz est facilement détecté. C'est tellement irritant que le contact ne peut pas être toléré. Les symptômes comprennent la toux, l'enrouement, les éternuements, la déchirure et la difficulté à respirer. Cependant, les travailleurs qui ne peuvent pas s'échapper l'exposition accidentelle peut souffrir de graves lésions pulmonaires pouvant être mortelles. Le contact avec du potassium en poudre, des métaux sodiques, des alcalis et des agents oxydants produit des réactions violentes. Réagit avec l'eau et la vapeur pour former de l'acide sulfureux corrosif. Réagit avec les chlorates pour former du dioxyde de chlore instable.

Conditions à éviter : Évitez la chaleur excessive ou les flammes nues.

Décomposition dangereuse Peut libérer du dioxyde de soufre dangereux
Des produits :

Section 11 - Informations toxicologiques

Effets oculaires (lapin) : Indisponible. **Effets d'inhalation aigus (rat) :** Indisponible.

Effets sur la peau (lapin) : Indisponible. **Effets oraux aigus (rat) :** DL50 = 2 000 mg / kg

Cancérogénicité : L'IARC, le NTP et l'OSHA ne citent pas le bisulfite de sodium comme cancérogène.

Effets chroniques : Une exposition prolongée ou répétée peut causer une dermatite et une sensibilisation réactions L'exposition à des personnes asthmatiques, atopiques et sensibles aux sulfites peut entraîner une bronchioconstriction sévère et des niveaux réduits de volume expiratoire maximal. La décomposition des solutions de bisulfite de sodium peut libérer des fumées toxiques et dangereuses d'oxydes de soufre, y compris du dioxyde de soufre, qui peuvent causer des troubles pulmonaires permanents en cas d'exposition aiguë et chronique. **Le niveau de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH) pour le SO₂ est de 100 ppm.**

Toxicité aquatique Le seuil de toxicité du bisulfite de sodium (100 h à 23 degrés Celsius) à Daphnia Magna a été établi à 102 mg / l. En présence de sels de sodium supplémentaires, ce seuil peut être inférieur. Pour les vairons, exposés pendant 6 heures à une solution de bisulfite de sodium dans de l'eau distillée à 19 degrés Celsius, il était de 60-65 mg / l, et dans l'eau dure à 18 degrés Celsius, il était de 80-85 mg / l.

La CL50 à 24, 48 et 96 heures était de 240 mg / l pour le poisson-moustique (Gambusia affinis dans l'eau trouble à 17-22 degrés Celsius).

Section 12 - Informations écologiques

Écotoxicité : Le bisulfite de sodium est une solution non dangereuse couramment utilisée comme eau usée agent de déchloration. Des concentrations élevées contribueront à une demande chimique en oxygène élevée dans les milieux aquatiques.

Transport environnemental : Soluble dans l'eau. **Dégradation**

de l'environnement : Décomposition biologique rapide.

Absorption du sol / mobilité : Léger

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Disposition : Les déterminations des déchets considèrent généralement que les matériaux contaminés par le bisulfite de sodium ne sont pas dangereux.

Exigences réglementaires d'élimination : Suivez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Nettoyage et élimination des conteneurs : Suivez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Section 14 - Informations sur le transport

Nom d'expédition : Bisulfites, solutions aqueuses, nsa
Nom technique : Bisulfite de sodium
Symboles d'expédition : Corrosif
Classe de danger : 8 - Corrosif **Risque**
subsidaire : N / A
Numéro d'identification (pancarte) : UN2693
Groupe d'emballage : je vais
Étiquette : Champs obligatoires
Quantité réputée : (RQ) 5 000 lb

Section 15 - Informations réglementaires

Règlements de l'EPA :

Classification RCRA pour les déchets dangereux (40 CFR 261) : Non listé. Numéro de liste des déchets dangereux RCRA (40 CFR 261) : Non listé. Substance dangereuse CERCLA (40 CFR 302.4) : Inscrite. Quantité à déclarer au CERCLA (QR) : 5000 livres
SARA Titre III : Non listé.
FIFRA : Non réglementé.
TSCA : Produit chimique répertorié dans l'inventaire; pAIR Rapportable; non listé dans l'Index Chimique des Substances Toxiques

Règlements de l'OSHA :

Contaminant atmosphérique (29 CFR 1910.1000) : Non listé.
Substance spécifiquement réglementée par l'OSHA : Non répertorié.

Autres règlements

FDA : Régulé lorsqu'il est utilisé comme conservateur alimentaire. Proposition 65 (Californie) : non répertoriée

Section 16 - Autres informations

Ce produit est certifié NSF selon la norme NSF / ANSI 60 et est soumis à une limite d'utilisation maximale (MUL) de 46 mg / L pour les applications de déchloration de l'eau potable.

Date de publication de la SDD précédente : septembre 2017

Date de publication actuelle de la SDD : septembre 2017

Raison de la révision en cours :

L'information ci-dessus est considérée comme fiable. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à son exactitude ou son exhaustivité et aucune n'est faite quant à l'adéquation de ce matériel à quelque fin que ce soit. Le fabricant ne sera pas responsable des dommages à la personne ou à la propriété résultant de son utilisation. Rien dans les présentes ne doit être interprété comme une recommandation d'utilisation en violation d'un brevet.